

Annexe 3 : le calendrier de dépôt des dossiers de sorties scolaires avec nuitée(s)

En référence à la circulaire du 16 juillet 2024 relative à l'organisation des sorties scolaires, le délai de dépôt d'un voyage scolaire dans le département a été modifié. Le décompte s'appuie uniquement sur les jours ouvrés *, soit un délai de :

- 4 semaines : pour les voyages scolaires dans le département et hors du département ;
- 8 semaines : pour les voyages scolaires à l'étranger ;

* Les week-ends, les vacances scolaires et les jours fériés ne sont pas comptés dans les jours ouvrés.

A titre indicatif, en prévision des sorties programmées au retour des vacances :

- Vacances de la Toussaint : Dépôt des dossiers de voyages programmés entre le lundi 03 novembre 2025 et le vendredi 14 novembre 2025 : avant le vendredi 03 octobre 2025 ;
- Vacances de Noël : Dépôt des dossiers de voyages programmés entre le lundi 05 janvier 2026 et le vendredi 16 janvier 2026 : avant le vendredi 05 décembre 2025 ;
- Vacances d'hiver : Dépôt des dossiers de voyages programmés entre le lundi 23 février 2026 et le vendredi 06 mars 2026 : avant le vendredi 23 janvier 2026 ;
- Vacances de printemps : Dépôt des dossiers de voyages programmés entre le lundi 20 avril 2026 et le vendredi 1^{er} mai 2026 : avant le vendredi 20 mars 2026 ;